

Commune de Mansle-les-Fontaines

Mairie déléguée de Mansle

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE - FEVRIER 2024**PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 22 ET LE 26 JANVIER 2024 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET RÉGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT**MOIS DE : FEVRIER 2024**

- repas x 3,10 € = €
- repas x 3,50 € = €
- repas x 4,60 € = €

sem 5	
J	V
1	2

semaine 6			
L	M	J	V
5	6	8	9

semaine 7			
L	M	J	V
12	13	15	16

semaine 8			
L	M	J	V
19	20	22	23
V	A	C	A

sem 9		
L	M	J
26	27	29
N	C	ES

Nb de repas par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2023/2024**

- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30

- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30

Menus disponibles sur mansle.fr**RAPPEL TARIFS**

- 3,10 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,50 € : pour les résidents des autres communes

- 4,60 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents